

FUCHS (*Félix-Alexandre*), Gouverneur Général du Congo belge (Ixelles, 25.1.1858-Ixelles, 23.1.1928).

Docteur en droit de l'Université Libre de Bruxelles.

F. Fuchs passa sa jeunesse dans un milieu intéressant. Son père, botaniste distingué, fut inspecteur des plantations de la ville de Bruxelles et participa à la création du Bois de la Cambre. Il légua ses goûts à son fils, qui, toute sa vie, manifesta un vif penchant pour les choses de l'agriculture, pour les arbres, pour les fleurs...

Après un court passage au Barreau de Bruxelles et au Ministère des Affaires Étrangères, il se laissa tenter par la grande œuvre de Léopold II.

L'Etat Indépendant du Congo entra en ce moment dans sa troisième année d'existence. De plus en plus se posait un problème de haute administration. Il ne s'agissait plus seulement d'explorer et d'occuper; il importait de créer ou de renforcer les rouages administratifs et judiciaires que comporte le fonctionnement normal d'un Etat. Dans ce but l'Etat Indépendant du Congo s'assura les services de plusieurs fonctionnaires belges éminents: Camille Janssens, Ledeganck, Gondry, etc.

Il s'attacha aussi les services de F. Fuchs. Le futur Gouverneur s'embarqua pour la première fois le 27 janvier 1888, à bord du *s/s Luataba*. Son nom figure parmi ceux des premiers magistrats recrutés par l'Etat Indépendant.

Au début il partagea son activité entre la direction administrative de la justice et les fonctions de juge suppléant près le tribunal d'appel de Boma. Ses capacités ne tardèrent pas à se révéler, car, au décès de l'Inspecteur d'Etat Gondry, il fut appelé à remplacer celui-ci comme membre du conseil exécutif qui assistait le Gouverneur Général.

Il rentra en Belgique le 15 juillet 1889, mais ne fit qu'une courte apparition au pays. Dès le 6 novembre 1889 il reprenait le chemin de l'Afrique. Le Congo l'avait conquis pour la vie. Il se décidait à poursuivre une carrière qui ne devait se terminer qu'en 1915 et au cours de laquelle douze fois de suite il s'embarqua vers Boma, soit à Anvers, soit à Lisbonne, sur des bâtiments dont le confort longtemps fut plus que sommaire.

A une époque où nul ne songeait à faire une longue carrière au Congo, il totalisa ainsi plus de dix-sept années de séjour effectif. Il en était justement fier, car, quelques années plus tard, en recevant à Boma le plus ancien des missionnaires, Mgr Callewaert, il lui disait: « Je suis heureux, mon Père, de vous rendre aujourd'hui, après vingt et des années, la si cordiale hospitalité que vous nous avez accordée jadis, à moi et à d'autres compatriotes. Nous restons les seuls fidèles au poste, parmi cette avant-garde congolaise. Vous êtes le doyen des missionnaires et moi je suis celui des fonctionnaires ».

A son deuxième terme, F. Fuchs apparaît en pleine maîtrise. En 1890, l'Etat Indépendant du Congo et le Portugal se mirent d'accord pour charger une commission de tracer sur le terrain la frontière du Bas-Congo telle qu'elle avait été fixée par la Convention du 27 décembre 1884 intervenue entre les deux Etats. L'intérêt était grand non seulement de délimiter l'enclave de Cabinda et la ligne de partage des eaux du Congo, mais aussi et surtout de s'entendre sur la frontière dans la région de Noki. Les Portugais revendiquaient en cet endroit des limites qui faisaient passer sur leur territoire la ligne du chemin de fer de Matadi à Léopoldville. F. Fuchs fut désigné comme Commissaire Royal de l'Etat Indépendant du Congo au sein de cette commission. Grâce à son habileté et à sa diplo-

matie la meilleure solution prévalait. L'Etat du Congo fit des concessions en ce qui concerne l'enclave de Cabinda, le Portugal fit de même dans la région de Noki et la Convention du 25 mai 1891 laissa tout entier sur le territoire de l'Etat Indépendant le tracé si difficile du chemin de fer.

Rien d'étonnant si, à partir de cette époque, F. Fuchs est revêtu des plus hautes charges. Pendant son second terme, à la mort de Coquilhat, il prend la présidence du comité exécutif du gouvernement local, puis est chargé de la direction des affaires au départ en inspection du Gouverneur Général Wahis.

Au cours d'un troisième terme — de juin 1892 à décembre 1893 — il est nommé Inspecteur d'Etat et dirige le gouvernement local lorsque le Gouverneur Général Wahis

rentre en congé. Durant ce même terme une mission d'étude lui est confiée dans le Mayumbe, fort peu connu à cette époque, et, à deux reprises il parcourt la vaste forêt qui s'étend au Nord de Boma. Dans un premier voyage il est accompagné de M. Schoeffer, ingénieur des mines, et du sous-lieutenant Dupuis; dans une seconde expédition il est secondé par le professeur Laurent, l'éminent botaniste.

Il rapporta de cette mission une étude circonstanciée que publia le « Bulletin de la Société de Géographie de Bruxelles ». Comme il fallait s'y attendre, on y trouve des renseignements intéressants sur la flore et sur la faune et aussi sur les ressources minérales, sur les industries et coutumes indigènes.

La plus grande partie de son quatrième terme — de juin 1894 à novembre 1895 — fut également absorbée par la charge du gouvernement local.

En 1896, F. Fuchs joue un rôle dans un domaine différent. Cette année se signala par une affaire judiciaire qui prit une importance internationale: l'affaire Lothaire-Stokes. Le commandant Lothaire fut traduit devant les tribunaux congolais pour avoir irrégulièrement condamné à mort et avoir fait exécuter le commerçant étranger Stokes. La condamnation de Stokes ayant été prononcée par Lothaire en sa qualité de juge d'un conseil de guerre, l'affaire devait être jugée en premier ressort par le tribunal d'appel de Boma. A l'époque l'organisation du tribunal d'appel ressemblait à celle d'une cour d'assises: un seul juge le constituait, — ce juge s'appelait alors F. Fuchs, — mais lorsque la peine applicable était la peine de mort ou la servitude pénale à perpétuité, le tribunal se complétait de quatre assesseurs désignés par le sort sur une liste composée de fonctionnaires, officiers et notables, et dressée par le Gouverneur Général; ces assesseurs avaient voix délibérative, mais uniquement sur la question de culpabilité.

F. Fuchs retourna au Congo en 1896 pour juger l'affaire Lothaire. Il le fit très dignement, entouré de ses assesseurs, MM. De Rache, De Florenne, Delhay et Gros. Appel fut interjeté devant le Conseil supérieur du Congo, siégeant à Bruxelles. Le 6 août 1896 celui-ci confirma la sentence rendue à Boma décidant qu'à supposer les irrégularités établies, l'intention homicide ne se trouvait pas démontrée pour la cause, qu'au contraire, Lothaire avait « apprécié les faits avec conscience et droiture, après une instruction au cours de laquelle Stokes, admis à se justifier en audience publique, avait présenté ses moyens de défense par écrit ».

Au cours de son sixième terme — d'avril 1897 à mars 1899 — il semble qu'après s'être mis en vedette par l'affaire Stokes-Lothaire, F. Fuchs va s'orienter vers la haute magistrature. Le tribunal d'appel vient de recevoir une nouvelle organisation; les assesseurs disparaissent; le tribunal est composé de trois magistrats de carrière; il

faut un Président. Cette charge éminente est confiée à F. Fuchs, mais il demeure le chef indiqué lorsque le Gouverneur Général rentre en congé. C'est en qualité de représentant du Roi-Souverain qu'il préside en 1898 les fêtes qui marquèrent l'achèvement du chemin de fer de Matadi-Léopoldville.

On sait que cet événement fut célébré très solennellement et qu'il attira au Congo des personnages belges et étrangers de premier plan. Ils louèrent l'accueil charmant qu'ils reçurent du Gouverneur en fonctions, homme du monde et grand lettré. Le discours qu'il prononça à Léopoldville, à la clôture des fêtes, fut d'une grande élévation de pensée et d'une parfaite tenue littéraire.

Les séjours qu'il accomplit ensuite — de 1900 à 1904 — furent partagés entre la direction des affaires et des missions d'inspection dans le Haut-Congo. En 1900-1901, il entreprit un long voyage pendant lequel il inspecta la partie orientale du pays; il atteignit le Nil et visita la région quasi ignorée du Kivu.

Plus tard certains lui reprochèrent son manque de clairvoyance. Bien avant la célèbre commission d'enquête de 1905 il aurait dû, a-t-on dit, dénoncer les abus reprochés à l'Etat Indépendant du Congo. F. Fuchs était un homme trop fin et trop intelligent pour ne pas s'apercevoir des défauts du système. Nous pouvons affirmer que, plus d'une fois à ses retours à Bruxelles, il exprima nettement en haut lieu son sentiment à cet égard, mais Léopold II n'était pas de ceux qui se laissent facilement persuader.

Ainsi s'explique la demi-disgrâce où il tomba pendant la période 1904-1907. Les événements ne tardèrent pas à lui donner raison. La tempête souffla de plus en plus fort en Belgique et à l'étranger. Bientôt le seul moyen de conjurer la crise fut de hâter l'annexion du Congo à la Belgique.

L'évolution qui se fit alors dans les idées fit songer une fois de plus au vieux serviteur. Le 7 mars 1907 il reprit le chemin de l'Afrique. Ce ne fut pas son dernier voyage, car de 1907 à 1915 il fit encore quatre séjours en Afrique. Incontestablement c'était l'homme indiqué pour orienter le Congo, sans brusquerie, vers les réformes nécessaires. En 1912 ses services reçurent enfin le couronnement suprême: il fut nommé Gouverneur Général de la Colonie belge.

A cette époque un respect universel l'entourait. Après tant d'années, dans mainte mémoire survit encore le souvenir de cet ancêtre qui avait si grande allure avec sa haute taille, son visage coloré et, sous d'épais sourcils, ses yeux perçants. Quelle bonne fortune pour ceux qui faisaient alors leurs premières armes au Congo, de l'entendre évoquer le passé en termes souvent malicieusement! Il se plaisait à faire revivre non seulement les événements du Congo, mais les milieux littéraires et politiques de Belgique qu'il avait constamment fréquentés pendant ses congés et qui appréciaient en lui l'intellectuel de grande classe.

Le 14 février 1913 il eut une satisfaction profonde: le Congo célébra le vingt-cinquième anniversaire de son premier départ en Afrique. Ceux qui virent le féliciter à Boma purent constater que ses longues années n'avaient altéré ni sa bonne humeur ni son ardeur juvénile.

Il ne devait pas cependant terminer sa carrière coloniale dans la joie. Il se trouvait à Boma en août 1914 lorsque l'Allemagne envahit la Belgique. Indignés de cette agression, nos compatriotes ne comprirent pas comment au Congo les agents consulaires allemands continuèrent à exercer leurs fonctions, comment les réservistes allemands s'embarquèrent librement et pour quoi l'embargo ne fut pas mis sur les bateaux allemands dans les ports congolais. A quoi pensait le Gouverneur Général? Cette situation dura jusqu'à la fin août; c'est-à-

dire jusqu'à l'attaque allemande au Tanganyika. Elle provoqua un vif mécontentement parmi les résidents belges du Bas-Congo.

F. Fuchs donna, à cette occasion, un bel exemple de correction administrative. Son attitude était la conséquence d'instructions formelles du Ministre des Colonies et du Gouvernement belge, qui entendaient respecter scrupuleusement les stipulations de l'Acte de Berlin sur la neutralité du Congo. Pas un instant le Gouverneur Général ne songea à s'abriter derrière les instructions ministérielles pour reconquérir sa popularité parmi les résidents belges.

Le temps était venu cependant pour F. Fuchs de dire adieu à cette Afrique qu'il avait si longtemps servie et à laquelle il était si attaché. Le 1^{er} mai 1915 il rentra définitivement en Europe. Jusqu'à la victoire il séjourna alternativement à Paris et à La Panne, dans cette villa « Les Flots », où jusqu'à la fin de sa vie il aimait à recevoir ses amis.

En 1919, l'occasion se présenta de faire encore bénéficier la colonie de sa précieuse expérience. Il fut désigné comme membre du Conseil Colonial.

L'année 1928 vit se terminer l'existence d'un des plus anciens et des plus loyaux serviteurs de Léopold II.

Distinctions honorifiques : Commandeur de l'Ordre de Léopold, Commandeur de l'Ordre de l'Etoile Africaine, Grand-Officier de l'Ordre Royal du Lion d'Or, Commandeur de l'Ordre de la Couronne, Etoile de Service en or avec trois raies, Commandeur de la Légion d'Honneur, Grand-Officier de la Couronne d'Italie, Commandeur de l'Etoile Polaire, Commandeur de l'Ordre de Saint Olaf, Commandeur de l'Ordre du Griffon, Commandeur de l'Ordre du Danebrog, Officier de l'Ordre de Saint-Jacques, Grand-Croix de l'Ordre de l'Etoile Noire du Bénin.

26 février 1947.

F. Dellicour.

Masoin, F., *Histoire de l'Etat Indépendant du Congo*, p. 157. — Chapaux, A., *Le Congo*, 1894, pp. 491, 623, 647, 648. — Harry, G., *Mes mémoires*, 1930, t. 4, pp. 42 et suivantes. — Janssens, E. et Cateaux, A., *Les Belges au Congo*, 1908, pp. 159, à 162. — Lejeune, L., *Vieux Congo*, 1930, p. 157. — *Le Mouvement géographique*, 1896, p. 273; 1907, pp. 105, 107; 1908, p. 515; 1909, p. 530; 1912, p. 320, 334; 1913, p. 135. — *L'Expansion belge*, 1909, p. 787; 1912, p. 694, mars 1928. — *Bulletin de l'Association des Vétérans coloniaux*, novembre 1939. — *Bulletin de la Société Royale de Géographie d'Anvers*, 1907-1908, p. 149. — *Tribune congolaise*, 15 mars 1913, 26 avril 1913, 15 mars 1928, 15 avril 1928.